



COMMUNIQUE DE PRESSE
25.07.2019

En date du 24 juillet 2019, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé a approuvé les comptes annuels et le bilan de clôture de l'année 2018 de l'assurance dépendance.

Les dépenses de l'assurance dépendance ont évolué de 8,9% et les recettes ont évolué de 7,2% en 2018. Malgré l'augmentation prononcée des dépenses, l'écart entre recettes et dépenses reste positif pour s'établir à 39,6 millions d'euros en 2018. Ainsi, la réserve globale de l'assurance dépendance augmente et passe de 221,4 millions d'euros en 2017 à 261,0 millions d'euros en 2018. Elle représente 39,8% des dépenses en 2018.

L'évolution des dépenses de 8,9% s'explique essentiellement par trois mesures : l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la réforme de l'assurance dépendance, les adaptations supplémentaires intervenues au 1^{er} septembre 2018 et l'impact de la transposition de la réforme de la fonction publique de 2015 sur les valeurs monétaires des établissements.

La situation financière reste cependant favorable en raison d'une croissance des recettes de 7,2% qui s'explique par une hausse des recettes en cotisations et par une plus forte participation de l'Etat qui s'élève à 40% des dépenses courantes.

La CNS tient particulièrement à souligner les faits marquants suivants :

- Le nombre de bénéficiaires de l'assurance dépendance s'établit à 14.190 personnes au 31 décembre 2018. Après des évolutions plus lentes au passé récent, ce nombre repart à la hausse à partir de 2018, avec une augmentation de 2,8%.
- Les bénéficiaires de soins à domicile représentent 62% et les bénéficiaires en établissements en représentent 38% du nombre total des bénéficiaires de soins au Luxembourg.
- Les dépenses pour soins à domicile correspondent à 42% des dépenses de prestations en nature au Luxembourg, donc les dépenses en établissements représentent 58%.
- L'évolution des dépenses de 8,9% s'explique par les changements introduits par la réforme et se traduit par une croissance prononcée des dépenses pour prestations à domicile qui évoluent de l'ordre de 14%. Cette évolution provient principalement du volet aides et soins. L'évolution des dépenses en établissements est de 6,4% en 2018.

En résumé : les mesures de la réforme de l'assurance dépendance se traduisent par une croissance importante des dépenses. Mais le contexte économique favorable et la participation forfaitaire de l'Etat qui représente 40% des dépenses permettent de maintenir une situation financière saine de l'assurance dépendance.

Le décompte des dépenses et recettes de 2018 commenté peut être consulté intégralement sur le site Internet de la Caisse nationale de santé : www.cns.lu

Luxembourg, le 25 juillet 2019



(Source : Département Communication, CNS)